L'INFOLETTRE

du 20 août, 2025

STTRC

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 STTRC@STTRC.CA

TOURNAGE DES VIDÉOS PAR DES JOURNALISTES :

C'EST NON, RAPPELLE LE STTRC

Tout au long du printemps dernier, les membres du STTRC ont participé à plusieurs actions de sensibilisation à propos de la révision des monographies d'emploi. Au cœur de cette démarche, CBC/Radio-Canada souhaite élargir les descriptions de tâches afin de favoriser la flexibilité et le multitâche. Ce à quoi le STTRC réplique que le tournage de vidéos par des journalistes, c'est non.

Cette position a été adoptée par le conseil syndical à l'automne 2024. Les membres ont affirmé haut et fort, à juste titre, que les techniciens et les journalistes doivent chacun exercer leur propre métier.

Si les gens ont étudié dans un domaine et ont su développer une expertise au cours de leur carrière, c'est par intérêt professionnel.

Nul ne devrait être forcé d'accomplir des tâches alors qu'il ne se sent pas pleinement compétent, au risque d'entraîner stress et surcharge, et d'avoir à livrer un travail qui ne saurait être à la hauteur des standards que Radio-Canada s'est toujours fait un devoir de respecter.

Pour la vaste majorité des membres du STTRC, la volonté de la direction d'élargir l'étendue des tâches est une réalité manifeste, qui a aussi tendance à s'étendre à diverses fonctions.

Oui, à CBC/Radio-Canada, les employés sont complémentaires. Et solidaires. Nous sommes appelés à nous entraider, parfois même en sortant du cadre établi.

Mais ça ne veut pas dire qu'il n'est pas important de baliser ce qui doit demeurer l'exception, pas la norme. C'est pourquoi le STTRC rappelle que le tournage de vidéos par des journalistes, c'est non, dans le respect des monographies actuelles, mais également à moins d'une entente négociée de bonne foi quant aux impacts sur la rémunération et sur les emplois actuels.

GUIDE DE SURVIE AUX MONOGRAPHIES

Nous recommandons aux membres du STTRC-CSN d'adopter la ligne de conduite suivante lorsqu'un supérieur demande à un ou une employé-e d'effectuer des tâches qui ne relèvent pas de leur titre d'emploi :

- Exiger du supérieur en question qu'il clarifie par écrit sa requête ainsi que les tâches qui vous sont demandées;
- Si la demande provient de l'affectation, exiger que la consigne vous soit envoyée par écrit ainsi qu'en copie à votre gestionnaire;
- Après s'être conformé(e) à la demande de l'employeur, transmettre une copie de la consigne écrite à votre délégué-e syndical(e).

SURPLUS DU RÉGIME DE RETRAITE 2024 : VERS UNE DISTRIBUTION À L'AUTOMNE 2025

À la suite de la confirmation d'un excédent par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada pour l'année 2024, CBC/Radio-Canada a soumis la demande de retrait au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le 29 juillet 2025.

Selon CBC/Radio-Canada, la distribution de l'excédent d'actif pour l'année terminée le 31 décembre 2024 se fera au plus tôt 40 jours après que le BSIF aura consenti au retrait des fonds. Si le consentement est obtenu d'ici le début de septembre, l'Employeur prévoit que l'excédent sera distribué à l'automne 2025.

La mécanique sera plus rapide cette fois parce que le BSIF a autorisé CBC/Radio-Canada à appliquer le consentement obtenu des participants actifs et des anciens participants du Régime à la distribution de possibles excédents dégagés jusqu'en 2027 inclusivement, pourvu qu'ils le soient pour des années consécutives.

Autrement dit, pour le partage de 2024, les participants n'ont pas eu à donner leur consentement. Et si les partages d'excédents se poursuivent, il n'auront pas à le faire pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Par contre, cela ne dispense pas CBC/Radio-Canada d'obtenir le consentement des nouveaux retraités.

Le montant que se partageront les participants actifs, les retraités et les ayants droit est de 63 398 000 $. Après le partage de l'excédent 2024, l'excédent d'actif du Régime sur la base de la solvabilité s'élèvera à 1 220 693 000 $.

Comme cela a été le cas lors du partage d'excédent de 2023, on invite nos membres à surveiller leur boîte courriel professionnelle cet automne. Vous recevrez une trousse d'information personnalisée provenant du compte « Pension Administration CBC ». Cette trousse comprendra les informations sur le montant à recevoir et la manière dont il a été calculé, et une foire aux questions (qui vous renseignera notamment sur la façon de transférer un paiement, en partie ou en totalité, au REER collectif de CBC/Radio-Canada).

À suivre dans notre infolettre de septembre !

À voir page suivante :

- Coûts monétaires à ne pas prendre ses pauses ou son dîner
- À vos agendas
- Rappel : un sondage sur les communications du STTRC

COÛTS MONÉTAIRES À NE PAS PRENDRE SES PAUSES OU SON DÎNER

Le temps, c'est de l'argent, dit l'adage. Les trois exemples qui suivent visent à montrer aux membres du STTRC les coûts monétaires de ne pas prendre ses pauses.

Voici ce que prévoit l'article 37.3 de la convention collective :

« L'Employée ou Employé qui travaille plus de sept (7) heures dans une journée doit prendre deux (2) pauses de quinze (15) minutes à un moment convenu avec la supérieure ou le supérieur. »

Exemple 1

Journaliste, 4 ans d'ancienneté, ne prend pas ses pauses 3 jours sur 5, et travaille pendant son dîner 2 fois durant la semaine.

- Ce journaliste ne charge pas les pauses (article 37.3), ni ses dîners (article 36.5) Sur une année, ça équivaut à 294 pauses non prises;
- Pour les pauses non prises, ça équivaut à 4410 minutes, ou 73,5 heures;
- Sur une année, ça équivaut à 98 dîners de 30 minutes non pris;
- Pour les dîners non pris, ça équivaut à 2940 minutes, ou 49 heures;
- Pour les dîners et les pauses non prises, on parle d'un total de 122,5 heures;
- **Montant d'argent laissé sur la table : 6844,69 $, ou 9,4 % du salaire annuel.**

Exemple 3

Coordonnatrices aux horaires, 6 ans d'ancienneté, ne prend pas ses pauses 4 jours sur 5, et travaille pendant son dîner 2 fois durant la semaine.

- Cette coordonnatrice ne charge pas les pauses (article 37.3) ni ses dîners (article 36.5)
- Sur une année, ça équivaut à 392 pauses non prises;
- Pour les pauses non prises, cela représente 5880 minutes, ou 98 heures;
- Pour les dîners non pris, cela représente 98 dîners de 30 minutes;
- En temps, ces dîners non pris représentent 2940 minutes, ou 49 heures;
- Pour les dîners et les pauses non prises, cela représente 147 heures;
- **Montant d'argent laissé sur la table : 7979,90 $, ou 11,7 % du salaire.**

Voici ce que prévoit l'article 36.5 de la convention collective à propos de l'annulation de la période de repas :

« Lorsque l'Employeur ne peut autoriser l'Employée ou Employé à prendre sa période de repas ou doit l'annuler pour des contraintes opérationnelles, cette dernière est rémunérée selon le taux applicable. »

Exemple 2

Aiguilleur inter., 9 ans d'ancienneté, ne prend pas ses pauses 2 jours sur 5, et travaille pendant son dîner 1 fois durant la semaine.

- Cet aiguilleur ne charge pas les pauses (article 37.3) ni ses dîners (article 36.5);
- Sur une année, ça équivaut à 192 pauses non prises;
- Pour les pauses non prises, cela représente 2880 minutes, ou 48 heures;
- Pour les dîners non pris, sur une année, ça équivaut à 48 dîners de 30 min.;
- En temps, ces dîners non pris représentent 1440 minutes, ou 24 heures;
- Pour les dîners et les pauses non prises, on parle d'un total de 72 heures;
- **Montant d'argent laissé sur la table : 4120,20 $, ou 5,2 % du salaire annuel.**

À VOS AGENDAS

LE COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL DE MONTRÉAL VOUS INVITE À SES CAFÉS-CAUSERIES DE SEPTEMBRE

Le comité de relations de travail (CRT) local de Montréal vous offre le café. Inscrivez ces dates à votre agenda : le 4 et 16 septembre, de 8:30 à 16:30, sur la passerelle du troisième étage du côté de la rue Alexandre-de-Sève, les membres du comité vous rencontreront. Venez nombreux pour partager vos préoccupations et frustrations que vous vivez par rapport à votre travail.

MEMBRES DU COMITÉ PRÉSENTS LE 4 SEPTEMBRE :

Antoni Nerestant
Mathieu Massé
Valérie Sigouin
Damian Pilié

MEMBRES DU COMITÉ PRÉSENTS LE 16 SEPTEMBRE :

Pasquale Pettinicchio
Philippe Paquette
Precilla Morasse
Damian Pilié

ON A HÂTE DE JASER AVEC VOUS !

RAPPEL

UN SONDAGE SUR LES COMMUNICATIONS DU STTRC

JE CLIQUE ICI

Nous menons un sondage jusqu'à la fin de l'été à propos des outils de communications du STTRC.

- ✓ Quels moyens utilisez-vous pour rester informés?
- ✓ Comment vous joindre?
- ✓ À quelle fréquence ?
- ✓ Lisez-vous les courriels envoyés par le STTRC?
- ✓ Une présentation claire de l'information?
- ✓ Quels nouveaux moyens ?
- ✓ Des suggestions?

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce sondage, il nous aidera assurément à améliorer nos communications. Il y aura une suite à cette enquête dans nos infolettres d'automne.